

lorsque le Conseil d'administration comprenait seulement sept membres, mais il y a environ deux ans le nombre a été porté à neuf membres, et la proposition est maintenant de cinq à quatre tandis qu'elle était autrefois de quatre à trois.

M. BELL: Théoriquement, le National-Canadien nommerait des actionnaires au Conseil d'administration, et le National-Canadien désignerait les actionnaires?

M. MCGREGOR: Non.

M. BELL: Comment cela marche-t-il?

M. MCGREGOR: Le National-Canadien est l'actionnaire et le seul et unique actionnaire, et il désigne cinq administrateurs.

M. BELL: En pratique, le conseil d'administration du National-Canadien désignerait les actionnaires et certains administrateurs d'Air-Canada?

M. MCGREGOR: C'est exact, il désigne des administrateurs.

M. KNIGHT: Ne répondez pas à ma question si vous y avez déjà répondu. Je la pose parce que j'étais absent et que je siégeais à un autre comité. Au sujet de cette réserve d'assurance a-t-on les documents qui établissent comment elle s'est accumulée?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MCGREGOR: L'explication n'a pas été consignée au compte rendu de la présente séance. La réserve est au montant maximum convenu de 6 millions de dollars fixé par le Conseil d'administration. Il s'est accumulé au cours des années par les apports successifs à cette réserve. Le taux d'accroissement est basé sur les primes d'assurance que nous aurions été obligés de payer à des assureurs de l'extérieur si nous n'avions pas porté nos propres assurances.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Considérez-vous que le montant de cette réserve est suffisant?

M. MCGREGOR: Oui.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Et cela coûte moins cher que de s'assurer dans les compagnies d'assurance?

M. MCGREGOR: Beaucoup moins cher; autrement, ces 6 millions de dollars seraient dans la caisse des compagnies d'assurance.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Au sujet de ce montant, les réclamations ont-elles toutes été présentées relativement aux deux accidents que nous avons eus au cours de l'année dernière?

M. MCGREGOR: Non. Dans l'ensemble, je dirais qu'environ 60 p. 100 des réclamations ont été réglées et que les autres sont au stade des négociations.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Cela n'influera pas considérablement sur le bilan?

M. MCGREGOR: Non.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): En fait, du point de vue juridique, vous devez payer?

M. MCGREGOR: Il y a des restrictions en ce qui concerne les voyageurs internationaux.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Air-Canada a-t-il un représentant qui prend part aux négociations de l'accord international relatif à l'assurance et au traité de responsabilités dont la Chambre est présentement saisie?